



MISSION CONDA

Construis ton aventure

BBQ - STRATÉGIE - NATURE - JEUX - RENCONTRE



12-18 avril 2026



250€ tout compris



12/16 ans



06 67 61 42 64



enfancepopulairenice.fr



ENFANCE POPULAIRE DE NICE

Départ le 12 avril depuis le parking du Musée des Sports à l'Allianz Riviera (Nice) et retour le 18 avril au même endroit.
Les horaires exacts seront précisés avant le départ.

MODALITÉS PAIEMENT

Montant pouvant être réglé en plusieurs fois

Montant complet avant le début du camp

Possibilités : chèques ; chèques vacances ; espèces, virement, aide caf, aide comité d'entreprise

RÉFERENCE PAIEMENT

Chèques bancaires
ordre : Enfance Populaire De Nice

Virement bancaire possible :

La Banque Postale :
IBAN FR22 2004 1010 0800 2048 2C02
913/PSSTFRPPMAR

CONTACT

Contacter le Gestionnaire du centre
M. PAPIN Jérôme 06 67 61 42 64

Adresse : Enfance Populaire de Nice 6 rue de Nice 04530 La Condamine-Châtelard

Mail :
enfancepopulairedenice@gmail.com

SUIVEZ NOUS



Pour confirmer l'inscription de votre enfant, merci de fournir le paiement complet ou un acompte de 50 % avant le début du séjour, ainsi que :

- Fiche de renseignements remplie
- Fiche sanitaire complétée
- Copie du carnet de vaccination
- Fiches d'autorisations signées
- Règlement intérieur signé

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

Nom et prénom :

Séjour :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

E-mail :

Nom et prénom du représentant légal :

Numéro assurance :

Numéro allocataire CAF :

Signature et Date :



MINISTÈRE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Code de l'Action Sociale et des Familles

cerfa

N°10008*02

**FICHE SANITAIRE
DE LIAISON**1 - **ENFANT**

NOM : _____

PRÉNOM : _____

DATE DE NAISSANCE : _____

GARÇON

FILLE

**CETTE FICHE PERMET DE RECUEILLIR DES INFORMATIONS UTILES PENDANT LE SÉJOUR DE L'ENFANT ;
ELLE ÉVITE DE VOUS DÉMUNIR DE SON CARNET DE SANTÉ.**

2 - VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES	oui	non	DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
Diphthérite				Hépatite B	
Tétanos				RubéoleOreillonsRougeole	
Poliomyélite Ou				Coqueluche	
DT polio Ou				BCG	
Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE CONTRE-INDICATION ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

3 - RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un **traitement médical** pendant le séjour ? oui non

Si oui joindre une ordonnance récente et les médicaments correspondants (boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice)

Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.

L'ENFANT A-T-IL DEJA EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÜ	SCARLATINE
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>				
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	non
oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	oui <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ALLERGIES : ASTHME oui non
ALIMENTAIRES oui non

MÉDICAMENTEUSES oui non
AUTRES _____

PRÉCISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE À TENIR (si automédication le signaler)

INDIQUEZ CI-APRÈS : LES DIFFICULTÉS DE SANTÉ

(MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES DATES ET LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE.**)

4 - RECOMMANDATIONS UTILES DES PARENTS

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES, DES LUNETTES, DES PROTHÈSES AUDITIVES, DES PROTHÈSES DENTAIRES, ETC... PRÉCISEZ.

L'ENFANT MOUILLE-T-IL SON LIT ?

NON

OCCASIONNELLEMENT

OUI

S'IL S'AGIT D'UNE FILLE EST-ELLE RÉGLÉE ?

NON

OUI

5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE (PENDANT LE SÉJOUR) _____

Numéros de téléphone :

Mère : domicile : _____ portable : _____ travail : _____
Père : domicile : _____ portable : _____ travail : _____

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF) _____

*Je soussigné(e), _____ responsable légal de l'enfant, déclare
exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant,
toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de
l'enfant. J'autorise également, si nécessaire, le directeur du séjour à faire sortir mon enfant de l'hôpital après une
hospitalisation.*

N° de sécurité sociale : _____

Date : _____ Signature : _____

A REMPLIR PAR LE DIRECTEUR

OBSERVATIONS

AUTORISATIONS

ENFANCE POPULAIRE DE NICE

Merci de lire, de dater et de signer chaque autorisation.

NOM DE L'ENFANT :

NOM DU RESPONSABLE LEGAL :.....

Je soussigné(e) avoir pris connaissance des points ci dessous :

AUTORISATION DE SORTIE

Je soussigné(e) _____, parent/tuteur légal de _____, autorise mon enfant à participer à toutes les sorties et activités prévues en dehors du centre de vacances durant le séjour du ____ au ____.

Je déclare avoir été informé(e) du programme et des mesures de sécurité mises en place.

Signature : _____ Date : _____

AUTORISATION DE DIFFUSION DE PHOTOS SUR NOS SITES ET RÉSEAUX SOCIAUX

Je soussigné(e) _____, parent/tuteur légal de _____, autorise le centre de vacances à utiliser les photos et vidéos prises de mon enfant durant le séjour, à des fins de communication sur ses sites internet, réseaux sociaux et supports promotionnels.

Je comprends que mon enfant pourra apparaître sur ces supports.

Signature : _____ Date : _____

AUTORISATION D'UTILISATION DE CIGARETTES ÉLECTRONIQUES (VAPOTEUSE) – À PARTIR DE 15 ANS

Je soussigné(e) _____, parent/tuteur légal de _____, autorise mon enfant, âgé de 15 ans ou plus, à posséder et utiliser une cigarette électronique pendant le séjour, uniquement dans les zones prévues à cet effet par le centre de vacances et sous la surveillance de l'équipe encadrante.

Je comprends que tout usage en dehors des règles pourra entraîner des sanctions et la confiscation de l'appareil.

Signature : _____ Date : _____



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ENFANCE POPULAIRE DE NICE

La dernière page de ce règlement intérieur devra être signée et rendue avec le dossier d'inscription.

L'association Enfance Populaire de Nice organise des séjours de vacances. Cela s'inscrit dans une politique globale et cohérente basée sur des valeurs éducatives partagées.

Les séjours de vacances contribuent à favoriser le développement de l'autonomie et l'apprentissage des règles de vie collective en assurant une complémentarité éducative avec les temps scolaires et autres temps de loisirs. Ils contribuent à l'épanouissement de l'enfant à travers la découverte d'activités pédagogiques, ludiques et culturelles.

Le présent règlement intérieur a pour objet de fixer les règles de fonctionnement au sein de la structure collective, Centre de Vacances de l'Enfance Populaire de Nice à la Condamine-Châtelard, pendant les séjours de vacances pour l'ensemble des articles.



TITRE 1-ADMISSION ET INSCRIPTION

CONDITIONS D'ACCÈS AUX SÉJOURS

Les conditions d'âge indiquées sur chacun des séjours proposés doivent être respectées avant la date de départ de l'enfant.

Un test préalable à la pratique des activités nautiques et aquatiques est obligatoire pour les séjours d'été.

Le dossier d'inscription complet (fiche de renseignements, fiche sanitaire, test d'aptitude aux activités nautiques, règlement intérieur...) est indispensable avant le départ.

Sinon l' inscription ne sera pas prise en compte et l'enfant ne sera pas pris en charge.

Le nombre de places est limité sur chaque séjour pour chaque tranche d'âge.

TITRE 2- TARIFICATION ET PAIEMENT

TARIFS DES SÉJOURS

Le tarif des séjours est fixé par le conseil d'administration de l'association avant chaque séjour afin de correspondre au plus près du coût de la vie. Il évolue selon le nombre d'activités proposées en dehors du centre, ayant un coût supplémentaire au fonctionnement, non maîtrisable par l'association.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Le versement d'un ***acompte de 50%*** du montant total du séjour valide l'inscription quand le dossier est complet.

Le solde doit être réglé au plus tard le premier jour du séjour.

LES CONDITIONS D'ANNULATION

En cas d'annulation de la part de la famille, sur demande écrite auprès du gestionnaire de l'association, ***l'acompte ne sera remboursé que sur présentation d'un justificatif pour raisons médicales.***

REMARQUES GÉNÉRALES

Tout séjour entamé est dû. Aucun remboursement ne sera consenti en cas de renvoi d'un enfant en cours de séjour.

Les frais de rapatriement seront à la charge de la famille pour l'enfant et l'accompagnateur.

Les familles retardataires seront refusées à l'heure du départ.

Le car n'attendra pas ces enfants pour démarrer le voyage et l'association ne remboursera pas le séjour.

TITRE 3- ACCUEIL, ORGANISATION ET INFORMATIONS UTILES

L'ACCUEIL

Les horaires de départ et de retour ainsi que le lieu de rendez-vous sont communiqués en retour d'inscription par le gestionnaire.

Nos voyages en car sont toujours accompagnés par l'équipe d'animation.

A cette occasion, la famille peut demander des renseignements, signaler des soins particuliers de l'enfant.

Pour le retour, si le représentant légal ne peut pas se déplacer, il doit désigner une tierce personne habilitée à récupérer l'enfant en nous fournissant préalablement une autorisation parentale. De même si vous autorisez l'enfant ou le jeune à rentrer seul à son domicile.

LES AFFAIRES A METTRE DANS LES BAGAGES

• Bagages avec étiquettes

Les bagages doivent être étiquetés avec le nom et le prénom de l'enfant ainsi que le lieu du séjour de façon apparente.

Cela permet entre autres d'aider les plus petits à retrouver leurs bagages et d'éviter toute confusion lorsqu'il y a des valises similaires.

La fiche trousseau doit être mise dans la valise au-dessus des affaires.

- **Linge marqué**

La lingerie prend en charge les affaires de plus de cinquante enfants, c'est pourquoi il est obligatoire de noter tout le linge afin d'éviter les pertes. Il est fréquent que les enfants aient les mêmes vêtements avec les mêmes tailles. L'idéal étant les étiquettes cousues au nom de l'enfant ou les feutres spéciaux ne partant pas au lavage.

L'association n'est pas responsable du linge non remis dans les valises.

- **Le trousseau**

Le trousseau est à respecter au maximum car trop de linge rend difficile le rangement dans les placards (une lessive est faite régulièrement.) Il faut aux enfants un matériel adapté à un séjour de montagne afin de pratiquer les activités dans de bonnes conditions. La tenue des enfants doit être adaptée aux activités proposées et à la météo sur place. Afin d'assurer leur sécurité, ils doivent être équipés avec le matériel adéquat aux activités physiques et sportives. Il faut privilégier les vêtements qui ne craignent rien et qui sont confortables. Une tenue de fête peut être prévue pour les soirées animées. Le nécessaire de toilette fait partie d'une vie quotidienne de qualité sur laquelle nous serons très vigilants. Les parents doivent remplir la fiche trousseau le plus précisément possible en comptant le linge que l'enfant porte pendant le voyage.

- **Nourriture dans les valises ou sacs à dos**

A l'arrivée du car sur la structure, la nourriture est récupérée par les animateurs et distribuée aux enfants lors des temps de goûter, sauf pour les aliments périssables (sandwichs, laitages, etc.) qui sont alors jetés. Les gâteaux et confiseries reçus dans les colis sont également distribués pendant les goûters dits « améliorés » en favorisant si possible le partage.

Les denrées alimentaires sont interdites dans les dortoirs pour des raisons évidentes d'hygiène et de respect.

ATTENTION : les traitements médicaux sont à remettre au chef de convoi le jour du départ avant la montée dans le car. (Voir paragraphe sur la santé) En cas de traitement médical à poursuivre durant le séjour, il faut les médicaments dans leurs boîtes d'origine dans la valise, la notice d'utilisation et l'original de l'ordonnance.

TITRE 4- ALIMENTATION, HYGIÈNE, SANTÉ ET HÉBERGEMENT

L'ALIMENTATION L'alimentation durant les séjours est répartie en quatre repas tout au long de la journée : petit déjeuner, déjeuner, goûter et dîner. Les menus sont établis dans un souci d'équilibre alimentaire, de diversification, d'initiation au goût et leurs confections respectent les règles d'hygiène en vigueur. *L'association, bien que consciente des demandes, ne peut s'adapter aux habitudes alimentaires de chaque famille (régimes végétarien, végétalien ou autres).* Toutefois un équivalent protéiné (bœuf, volaille, poisson ou œufs) peut être proposé aux enfants lorsque le porc est au menu et que la demande ait été signalée sur la fiche sanitaire ou la fiche de renseignements. Tous les composants du menu sont obligatoirement servis aux enfants. Par mesure d'hygiène, les enfants doivent se laver les mains avant et après le repas.

LE FONCTIONNEMENT DE LA CUISINE ET DU RÉFECTOIRE

Le repas est pris au réfectoire par table de 5 à 7 enfants avec un animateur; c'est un moment convivial, de calme, de détente et d'échange.

L'animateur est présent à la table des enfants dont il a la responsabilité afin de les aider à se servir et à profiter de cet instant de convivialité.

Des pique-niques sont organisés de manière ponctuelle, en fonction de la météo et des activités extérieures.

En partenariat avec l'équipe technique et pédagogique de la structure, les enfants sont amenés à participer à la mise en place des repas et au débarrassage des couverts après les repas.

L'HYGIÈNE

Il est important de penser à examiner la tête de votre enfant quelques jours avant le départ et de traiter celle-ci en cas d'apparition de poux.

La toilette du soir et du matin est toujours encadrée par des animateurs.

Chaque animateur suit individuellement les enfants de son groupe, toilette quotidienne, changement de linge, rangement de la valise, courrier.

L'enfant reste responsable de ses affaires. L'heure du coucher tient compte de l'âge des enfants, de leurs besoins et du rythme de la journée.

Le respect du sommeil est une donnée essentielle d'équilibre et de croissance de l'enfant. Le coucher veille à respecter les rites d'endormissement des enfants.

Le nettoyage des espaces et lieux communs (WC, chambres, douches, escaliers, couloirs, salles communes) est assuré chaque jour par le personnel technique.

Les enfants sont amenés à se déplacer dans la structure en chaussons.

LA SANTÉ

L'assistant sanitaire et le directeur du séjour supervisent l'hygiène et le suivi médical de votre enfant. Au moindre doute il prévient le médecin, ou encore le 15, tous ces services pouvant délivrer des traitements occasionnels faisant office d'ordonnance.

En cas de maladie ou d'accident les parents sont prévenus.

• Les médicaments

Ils ne sont donnés que sur ordonnance, il est donc impératif d'en demander une au médecin traitant avant le départ.

Même les médicaments en vente libre en pharmacie (Doliprane, Spasfon, Mercalm ...) ne peuvent être administrés sans ordonnance. C'est l'assistant sanitaire qui administre le traitement en respectant la posologie.

Tous les soins seront reportés sur le cahier d'infirmérie.

• Les maladies ou les accidents

En cas de maladie ou d'accident, la famille sera avertie par la direction, qui s'occupera de toutes les formalités.

En cas d'accident, les parents autorisent la direction à prendre toutes les décisions nécessaires en accord avec le corps médical.

Durant les séjours, l'association avance les frais médicaux, qui vous seront facturés le plus rapidement possible..

L'HÉBERGEMENT

Tous nos séjours sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale La structure est adaptée pour favoriser l'autonomie de l'enfant, permettant un respect total de la mixité. Les enfants sont répartis par tranche d'âge et affinités, dans la mesure de nos possibilités.

TITRE 5- LES RÈGLES DE VIE

En cas de manquement grave aux règles de vie en collectivité pendant le séjour, l'enfant sera exclu sans aucune possibilité de remboursement des frais engagés.

L'enfant s'engage à respecter les règles mises en place. Tout enfant est tenu de respecter ses camarades et le personnel, dans ses actes et ses paroles, ainsi que les installations et le matériel mis à sa disposition.

Le respect, la cordialité et la convivialité sont des notions indispensables.

• *En cas de violence*

Tout acte de violence, qu'il soit physique ou verbal, est sanctionné. La sanction peut aller jusqu'à l'exclusion du séjour. Les frais de rapatriement de l'enfant et de l'accompagnateur seront à la charge de la famille.

• *En cas de vol*

En cas de vol avéré de la part d'un enfant, celui-ci sera sanctionné et les parents avertis. Le directeur se réserve le droit d'exclure l'enfant du séjour selon la gravité de la situation. Les frais de rapatriement de l'enfant et de l'accompagnateur seront à la charge de la famille.

• *En cas de consommation d'alcool ou de tabac*

La consommation d'alcool, de cigarette, de narguilé, de cigarette électronique... est interdite durant tout le séjour.

Seule une autorisation écrite des parents d'enfants de plus de 15 ans permettra à l'équipe d'animation de mettre en place un protocole pour permettre au jeune d'utiliser sa cigarette électronique ou de fumer ses cigarettes très ponctuellement aux moments qui ne gêneront pas l'organisation du séjour.

• *En cas de possession et usage de drogue*

La possession et l'usage de drogue est interdite par la loi. Toute personne ne respectant pas cette interdiction est précisément reconnue comme contrevenante au règlement intérieur. Après entretien avec le responsable du séjour, l'exclusion de la personne contrevenante sera décidée. Une poursuite judiciaire pourra également être engagée.

PRISE DE PHOTOS

Il est possible que les enfants soient pris en photo au cours du séjour dans le cadre de montages vidéo ou autres activités. Nous n'utilisons l'image des enfants qu'à des fins pédagogiques. Il est donné aux parents lors des inscriptions un document d'autorisation d'utilisation de l'image de l'enfant. Il est demandé aux enfants de ne pas utiliser les photos des autres enfants prises durant le séjour dans le cadre des réseaux sociaux ou autres.

TITRE 6- GESTION DES OBJETS PERSONNELS

ARGENT DE POCHE

L'argent des enfants est récupéré par l'équipe pédagogique et rangé dans un coffre-fort. Il est préférable de mettre l'argent dans une enveloppe avec nom et prénom de l'enfant ainsi que la somme. Si c'est un porte-monnaie il faut étiqueter au nom de l'enfant. Merci d'éviter les enveloppes communes entre fratrie. Il est conseillé de ne pas donner une somme trop élevée.

JOUETS ET PELUCHES

Les peluches et autres doudous sont les bienvenus ; ils resteront dans le lit de l'enfant. Les jouets ne sont pas conseillés car ils peuvent être difficiles à gérer : perte, casse, conflits entre enfants.

.LES OBJETS DE VALEUR

Afin d'éviter la dégradation des affaires personnelles, il est recommandé de ne pas emporter d'objets de valeur ni de porter des tenues auxquelles les enfants tiennent particulièrement.

L'association décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration.

En effet, les téléphones portables, les tablettes, les bijoux, les vêtements de marque...ne sont pas assurés lors du séjour. Les enfants sont donc entièrement responsables de leurs biens.

TITRE 7- CONTACTS AVEC LES FAMILLES

LA RELATION AVEC LES PARENTS

Les familles sont informées par téléphone lors de soucis de santé, d'accident ou de comportement nuisible au séjour. Il est possible que l'équipe d'animation appelle les parents au sujet de problèmes de comportement ; afin de trouver des solutions ensemble pour que l'enfant puisse s'épanouir au mieux dans le séjour en prenant en compte les règles de la vie en collectivité.

LES CONTACTS AVEC LES ENFANTS

Pendant toute la durée du séjour, le gestionnaire et le directeur sont à votre disposition pour vous donner les dernières nouvelles du séjour et répondre à vos éventuelles questions.

•L'utilisation des téléphones portables

Pour des raisons de sécurité et éviter toute perte ou dégradation ainsi qu'une pleine participation à toutes les activités, les téléphones portables ne sont autorisés que dans les dortoirs.

Les enfants pourront les utiliser pour rester en contact avec les parents uniquement au ***temps des douches tous les soirs entre 18h et 19h.***

Les raisons sociaux sont actualisées plusieurs fois par jour pour que vous puissiez suivre vos enfants dans leurs multiples activités.

TITRE 8- LES ACTIVITÉS ET LES SORTIES

LES ACTIVITÉS

Les différentes activités sont organisées en suivant un planning adapté au rythme des enfants et qui s'inscrit dans le cadre de la réglementation des accueils collectifs de mineurs.

Certaines activités sportives – accrobranche ou rafting- sont encadrées par des intervenants prestataires diplômés d'État.

Ces derniers apportent leurs outils techniques, théoriques et pratiques afin de sensibiliser les enfants à ces activités.

Les animateurs des séjours participent à l'encadrement des activités.

Les activités d'intérieur (veillées, grands jeux, etc.) sont organisées par l'équipe d'animation selon le thème défini.

Pour toutes les activités au centre comme en dehors, le jeune doit avoir une tenue adaptée (notamment au niveau des chaussures, sandale ou tong ou tout autre chaussure non attachée entièrement au pied n'assurent pas une bonne sécurité).

L'équipe d'animation veillera au respect de la consigne.

Les activités présentées au sein de chaque séjour font partie d'un programme prévisionnel.

Des modifications peuvent donc intervenir dans le cadre du déroulement du séjour, sans que nous puissions en être tenus responsables.

Les familles peuvent consulter le projet pédagogique de la structure à disposition.

**PARTIE A REMPLIR ET À SIGNER
OBLIGATOIREMENT
AVEC LE DOSSIER D'INSCRIPTION**

Je soussigné(e).....représentant
légal de l'enfant.....certifie avoir
pris connaissance de l'ensemble du règlement intérieur des séjours de
vacances et m'engage à respecter toutes les conditions énoncées.

A.....Le.....

Signature du représentant légal

